



Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 219 citoyennes et citoyens

PV N° 4 / 2017

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôles des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques et les remercie de leur présence. Il excuse les personnalités qui n'ont pu se libérer.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour. Il désigne scrutateurs Madame Nicole Theytaz et Messieurs Claude Robyr, Paul-Alfred Mudry et Grégory Bonvin. Ils dénombrent 219 citoyennes et citoyens présents.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour. Le Président passe au prochain point.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 06.11.2017

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président en fait le résumé. Il pose ensuite la question : *Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 06.11.2017 ?* Le PV est approuvé par 213 OUI et 6 abstentions.

3. Approbation du Règlement sur la taxe de séjour

3.1. Introduction

Le Président indique que le règlement soumis à l'approbation de l'Assemblée a pour but de mettre fin aux saisons mortes, de réduire notablement le nombre de lits froids, de fidéliser les clients de la stations et de garantir durablement le plein emploi.

Il passe la parole à Monsieur Joseph Bonvin, en charge du dicastère Economie, tourisme, viticulture et sylviculture.

3.2. Explications

Monsieur Joseph Bonvin, développe son propos :

- La situation actuelle repose sur la Loi sur le tourisme, ses articles 17 Assujettissement, 21 Mode de perception et 22 Affectation, plus particulièrement. Sur les 3 communes 11'601 objets immobiliers sont enregistrés auprès de la TPT. L'encaissement par nuitée ou par forfait s'effectue sous forme d'auto-déclaration par les propriétaires de résidences secondaires. Les revenus tirés de la taxe sont de CHF 3,26 mio en 2016.

- La situation future, compte tenu du Règlement sur la taxe de séjour à approuver, évoluera comme suit. Tous les propriétaires de résidences secondaires passeront à une déclaration d'office selon un système forfaitaire. Les déclarations de locations occasionnelles ne seront plus nécessaires. La taxe de séjour passera de CHF 2.50 à 3.-- et le nombre de nuitées prises en compte passera de 45 à 50. Une carte « avantages » sera introduite pour tous les assujettis.

Les taxes forfaitaires seront calculées comme suit : CHF 300.-- jusqu'à 3 pièces (2 UPM), CHF 600.-- pour 3 pièces (4 UPM), CHF 900.-- pour 4 pièces (6 UPM), CHF 1'200.-- pour 5 pièces (8 UPM) et CHF 1'500.-- pour 6 pièces et plus (10 UPM).

La taxe de séjour forfaitaire se calcule de la manière suivante : Nombre d'UPM x Taux d'occupation (50 nuitées) x Taxe de séjour (CHF 3.--).

Dans certaines situations un taux réduit sera appliqués : enfants de 6 à 16 ans paient la moitié du tarif, habitations hors zone à bâtir situés à plus de 100 mètres d'une route, cabanes et refuges de montagne, écoles internationales.

- Les revenus serviront à entretenir et développer les infrastructures touristiques, à proposer un programme d'événements et d'animations étoffés, à aménager et entretenir des sites propices à la rencontre et à la détente, à proposer des activités pour animer le séjour des visiteurs et à mettre à disposition des visiteurs un service d'information personnel et digital.
- Chaque UPM donnera droit à une carte « avantages ». Celle-ci sera attribuée par le propriétaire de résidence secondaire à la personne de son choix. Pour les locations occasionnelles, le propriétaire pourra faire un duplicata pour la durée du séjour de ses visiteurs. La carte « avantage » sera valable sur le territoire des communes de Crans-Montana, Icoigne et Lens. La liste des avantages sera la suivante : remontées mécaniques offertes de mi-juin à mi-octobre, bus navettes offertes de mi-juin à mi-octobre et du début décembre à mi-avril, transports publics offerts de mi-juin à mi-octobre, activités sportives et activités culturelles avec une réduction de 40 % (selon liste encore à établir).
- Avec l'introduction du Règlement, les moyens financiers passeront à environ CHF 7,5 mios contre environ CHF 3,2 mios actuellement.
- Dès acceptation par les Assemblées primaires de Crans-Montana, Icoigne et Lens et après homologation du Règlement par le Canton, la première période d'assujettissement débutera le 1^{er} janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

3.3. Lecture du Règlement sur la taxe de séjour

Monsieur Joseph Bonvin pose ensuite la question : *Voulez-vous une lecture intégrale du Règlement ?* L'assemblée renonce à la lecture à l'unanimité.

3.4. Questions, Réponses et Prises de position

Le Président remercie Monsieur Joseph Bonvin pour ses explications et l'excellent travail que lui et son équipe ont livré. Le Président ouvre la discussion :

Q : Monsieur Alain Duc indique que les propriétaires de résidences secondaires sont dans l'ensemble opposés à cette taxe. Il observe que l'on veut faire payer à l'avance des services. La mauvaise humeur est déjà présente avec l'introduction de la taxe poubelle. Nombreux seront les propriétaires de résidences secondaires à ne pas pouvoir tirer profit de la carte « avantages ». Au-lieu d'être des ambassadeurs, nous allons les transformer en opposants. Il recommande de rejeter ce règlement et demande le vote au bulletin secret.

R : Monsieur Joseph Bonvin répond qu'il n'a pas du tout les mêmes feedbacks des propriétaires. Les profits que tireront les propriétaires de la carte « avantages » sont très importants. L'introduction de ce Règlement et la perception de ces nouvelles taxes permettront de stabiliser les débuts et fin de périodes. Afin de promouvoir la destination, CMTC a besoin de moyens. Sans ressources supplémentaires, les coûts actuels vont nous étouffer et la station sera réellement perdante.

Q : Madame Valérie Favre demande si l'Assemblée primaire devra se prononcer sur la création de la société du tourisme, respectivement sur la répartition de son capital ?

R : Monsieur Joseph Bonvin indique que l'Assemblée primaire ne sera pas amenée à se prononcer sur ces sujets. Ils sont de la compétence du Conseil communal. Il rappelle par ailleurs, que la taxe de séjour ne peut être utilisée pour la promotion de la destination.

P : Madame Valérie Favre fait savoir que pour ce motif elle se prononcera contre le Règlement.

Q : Monsieur Jean-Paul Tissières fait savoir qu'il acceptera le Règlement et il encourage l'Assemblée à en faire de même. Il demande si la carte « avantages » sera aussi disponible pour les domiciliés et si oui à quelles conditions ?

R : Monsieur Joseph Bonvin indique que ce point fait l'objet de réflexions. Toutefois, à l'heure actuelle, il est impossible de fournir des précisions.

Q : Monsieur Paul-Alfred Mudry se veut rassurant. Il affirme qu'une station qui n'arrive plus à se rénover, respectivement à se renouveler, se dégrade. Certes, personne n'aime payer. Il encourage l'Assemblée à accepter le règlement. Il termine son intervention sous les applaudissements nourris de l'assistance.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

3.5. Conclusion

Le Président lit son message : *« Je suis un fervent défenseur de la liberté d'expression. J'aime l'idée des Assemblées primaires. C'est vrai que quelques fois on y vit des dérives. De part la liberté totale d'expression, certains sujets soulevés n'y ont clairement pas leur place. Néanmoins, pour la personne qui prend le courage de se lever, l'affaire soulevée, bien que souvent inopportune ou personnelle, lui cause souci. Notre démocratie a cela de sacré, chacun peut dire le fond de sa pensée, c'est un fait. Mais la vraie réussite de notre entente politique en Suisse, de notre fonctionnement institutionnel et de notre prospérité sont essentiellement le fait de la prise de responsabilités individuelles. C'est la base de notre cohésion et c'est cette démocratie que je défends et que je prône d'entente avec les membres de votre conseil communal. Ce n'est pas un acte anodin que d'assister et de participer à une assemblée primaire, c'est un honneur et il faut s'y préparer!*

Reconnaissons-le, à l'heure de la dictature de « Twitter » et de « Facebook », de la prolifération de fausses informations, il est bien difficile de s'y retrouver : la cohésion n'est plus ce qu'elle était et l'individualisme, le « tout tout de suite » sont deux approches politiques qui ont le vent en poupe.

Mesdames et Messieurs, ne vous laissez pas dicter des choix qui ne sont pas les vôtres, soyez vigilants et décidez selon vos critères et votre cœur.

Si nous sommes là, d'ailleurs, devant vous ce soir c'est bien parce que l'année passée vous avez fait des choix, vous avez estimé ou espéré au moins, que nous étions l'ensemble le plus à même de développer harmonieusement notre nouvelle commune. Et si nous discutons du CAD ce soir, c'est aussi parce que, il y a quelques années, les citoyens de nos anciennes communes ont estimé qu'il serait intelligent et exemplaire de se chauffer de façon locale, propre et renouvelable. Peut-être ont-ils aussi pensé à leurs petits-enfants et jugé que c'était un geste sage à faire pour sauver un peu de notre monde... d'autres questions ont été soulevées depuis et d'autres seront encore à résoudre. Mais là où je veux en venir, Mesdames et Messieurs, c'est que la démocratie est un trésor bien trop précieux pour la rabaisser, l'expédier rapidement ou pire encore laisser d'autres choisir votre avenir.

Car LE, votre vrai travail démocratique demande une parfaite connaissance de ce dont on va parler, une réflexion sur sa nécessité ou son opportunité et le respect pour toutes les opinions émises.

Certains ne veulent pas de centrale de chauffe, pas de centre aquatique, ni de travaux, pourtant vitaux pour la station. RIEN ! Ils ne sont pas raisonnables et ne sont pas tournés

vers l'avenir. Ce n'est pas l'objectif de votre conseil et ce n'est pas pour cela que vous nous avez élus.

Alors ne succombez pas aux tentatives de prises d'otages : une série d'affirmations toutes faites qui plaisent à certains, ce que l'on nomme de la démagogie voir du populisme. Mais cela ne nous fait pas avancer. Croire qu'en criant plus fort on obtiendra une majorité ; on côtoie là, l'anarchisme...

Je vous rassure, je n'ai absolument rien de personnel contre l'anarchisme ou le populisme, ces deux courants ont fait leurs preuves et ont encore un bel avenir devant eux. Mais ce que j'ai beaucoup de peine à supporter c'est que l'on agisse de la sorte en brandissant le drapeau de la démocratie...

En se comportant de la sorte, on bafoue le plus important acte démocratique que notre société connaisse et on le rabaisse à une simple kermesse.

Cela, Mesdames et Messieurs, je ne peux me résoudre à l'admettre.

Alors prenez vos responsabilités et votez en connaissance de cause ».

Monsieur Nicolas Féraud rappelle que le Conseil communal soutient à l'unanimité ce Règlement et qu'il invite l'Assemblée à l'accepter. Il termine son intervention sous les applaudissements nourris de l'assistance et passe au prochain point.

3.6. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante : Acceptez-vous le Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Crans-Montana et son entrée en vigueur le 1er janvier 2018 ? Le Règlement est accepté par 167 OUI, 30 NON et 22 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

4. Impôt personnel, coefficient communal, indexation, impôt sur les chiens, taux rémunérateurs, aide à l'habitant, participation aux soins dentaires à la jeunesse

Monsieur Nicolas indique que les éléments suivants ont été décidés par le Conseil communal et ont servis à déterminer le budget 2018. Ils sont soumis à l'Assemblée à titre informatif.

• Taux d'indexation de l'échelle des revenus	170 %
• Coefficient d'impôt	1,2
• Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
• Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance)	0 %
• Encouragement aux domiciliés (par adultes)	CHF 100.--
• Encouragement aux domiciliés (par enfants à charges jusqu'à 25 ans)	CHF 300.--
• Participation aux soins dentaires de la jeunesse	65 %
• Taxes services publics (Eau et Egouts)	Inchangé
• Taxes services publics (Voirie)	AP 06.11.2017
• Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

5. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2018

5.1. Introduction

Le Président indique que les budgets qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée démontrent un optimisme mesuré du Conseil communal. Ils sont établis après moins d'une année d'existence de la nouvelle commune et tous les éléments ne sont pas encore entièrement maîtrisés. Il rappelle aussi qu'un budget repose sur des prévisions.

Il passe la parole à M. Yvan Rion, responsable du dicastère Finances, pour de plus amples explications.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices :

5.2. Aperçu du compte administratif

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges financières	72'042'000.00	66'842'500.00	70'297'825.80
Revenus financiers	71'709'000.00	67'218'800.00	77'886'638.88
Excédent de charges	333'000.00		
Excédent de revenus		376'300.00	7'588'813.08
Amortissements ordinaires	14'028'000.00	14'464'000.00	15'333'147.87
Marge d'autofinancement	13'695'000.00	14'840'300.00	22'921'960.95

5.3. Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus
CHARGES DE PERSONNEL	8'821'000.00	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	10'200'000.00	
INTERETS ET PROVISIONS	980'000.00	
AMORTISSEMENTS	14'028'000.00	
CONTRIBUTIONS VERSEES	2'700'000.00	
DEDOMMAGEMENTS VERSES	21'698'000.00	
SUBVENTIONS VERSEES	12'260'000.00	
FINANCEMENTS SPECIAUX	1'250'000.00	
IMPUTATIONS INTERNES	105'000.00	
IMPOTS		50'080'000.00
PATENTES, CONCESSIONS		850'000.00
REVENUS DES BIENS		3'016'000.00
CONTRIBUTIONS PERCUES		16'232'000.00
RECETTES PERCUES		1'217'000.00
DEDOMMAGEMENTS PERCUS		35'000.00
SUBVENTIONS PERCUES		174'000.00
IMPUTATIONS INTERNES		105'000.00
Total des charges et des revenus	72'042'000.00	71'709'000.00
Excédent de charges	333'000.00	

5.4. Compte d'investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION	1'334'000.00	
SECURITE PUBLIQUE	218'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	150'000.00	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	5'515'000.00	
SANTE	500'000.00	
PREVOYANCE SOCIALE	1'980'000.00	
TRAFIC	7'040'000.00	160'000.00
SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	4'256'000.00	210'000.00
ECONOMIE PUBLIQUE	756'000.00	210'000.00
Total des dépenses et des recettes	21'749'000.00	580'000.00
Excédent de dépenses	21'169'000.00	

5.5. Aperçu des indicateurs financiers

	Moyenne	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Degré d'autofinancement	74.2%	64.7%	70.9%	84.7%
Capacité d'autofinancement	23.6%	19.1%	22.1%	29.3%
Amortissements ordinaires	11.2%	10.6%	11.3%	11.6%
Endettement net par habitant	598	1'175	594	26
Taux du volume de la dette	98.9%	106.5%	104.3%	86.6%

Monsieur Yvan Rion termine son intervention sous les applaudissements de l'assistance.

5.6. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : Madame Valérie Favre relève un montant de CHF 1,410 mio au compte 790.500.23, route Théodore Stephani. De son point de vue, ce montant doit être refusé car il permettra la poursuite des travaux liés au CAD. Elle relève que les touristes et les commerçants ne s'y retrouvent plus avec ces incessants travaux. Elle annonce qu'elle refusera le budget.

R : Monsieur Nicolas Féraud répond :

- Les travaux du Domaine Public de Crans-Montana étaient initialement prévus en 2017, ils font partie de la réfection du domaine public. Ils visent à corriger le tracé de la rue Théodore Stephani qui est devenue cantonale et dont la largeur n'est plus légale. Ils ont pour but de porter la largeur de la route à 640 cm (croisement de bus) et les trottoirs à 200 cm.
- Les travaux du domaine public de Crans-Montana ont été initiés pour mettre à jour des infrastructures vétustes et créer des espaces publics conviviaux et aptes à accueillir la clientèle touristique de la station. Il s'agissait de pacifier les circulations motorisées et piétonnes au sein d'espaces publics réaménagés
- Les travaux du Domaine Public de Crans-Montana ne sont pas la conséquence du réseau de chauffage à distance, au contraire il a été imposé au chauffage à distance de poser ses conduites là où les travaux étaient entrepris de manière à ne plus devoir intervenir ultérieurement, il en a été de même pour tous les autres services. C'est une évidence que de tout mettre en une seule fois.
- Le projet de CAD Montana-Randogne, a dû faire face aux exigences liées au planning des travaux d'Ycoor et de réfection complète du domaine public de Crans-Montana. Si la procédure de mise à l'enquête de la centrale avait été attendue avant le début des travaux sur le réseau, il aurait fallu rouvrir l'ensemble du centre de la station, ce qui n'aurait pas été raisonnable ni pour les bordiers ni pour les commerçants. Par ailleurs, cette situation aurait conduit à un important surcoût (pas de synergie avec les autres travaux).
- Le CAD n'est pas à 100% dépendant de la future centrale de chauffe de la Moubra puisqu'il permet déjà de chauffer trois clients importants grâce à la centrale de Crans-Montana Energies située au centre scolaire. Le déploiement est donc progressif. Les tubes n'ont pas été posés sans centrale. La réfection de la centrale de chauffe du Centre Scolaire s'est faite de manière concomitante avec la pose des tubes du CAD.
- Le coût de la pose des conduites de Chauffage à distance est entièrement assumé par la société Crans-Montana Energies SA. Au surplus, cette dernière participe proportionnellement aux coûts des travaux de génie – civil, de même que les autres services, diminuant ainsi le coût des travaux pour la Commune de Crans-Montana
- La pose des conduites de chauffage à distance ne prolonge pas de manière prépondérante la durée des travaux, pas plus que les autres services. L'impact du CAD sur la durée des travaux de la Rue Théodore Stephani est d'environ 3,5 semaines.

- Elle permet la réunion des deux réseaux, ce qui garantira la livraison de chaleur avec la nouvelle chaudière du bâtiment communal de Randogne qui y sera reliée et répondra aux exigences de double source (panne d'une chaudière)
- Les scénarios de circulation durant les travaux de 2018 ont été validés par SMC, le Centre Scolaire et la Police. La déviation temporaire par Louis-Antille ne pose pas de problème structurel à la chaussée.
- Les asphaltes utilisés sur Louis Antille sont prévus pour le passage de bus. La route est dimensionnée pour le passage de bus, elle était prévue pour cela avant que les commerçants ne changent d'opinion.
- les travaux ne commenceront pas avant le lundi de Pâques. La commune a imposé une interruption des travaux du premier juillet au 10 septembre pour ménager l'activité touristique. Ils se feront en deux phases de trois mois.

Q : Madame Valérie Favre relève un montant de CHF 100'000.-- au compte 570.524.00 EMS Christ-Roi. Elle s'interroge sur les raisons d'un montant aussi réduit alors que les communes de Lens et Icogne annoncent d'importants travaux en 2018.

R : Monsieur Yvan Rion précise que les travaux d'agrandissement et de rénovation sont actuellement devisés à environ CHF 22 mios avec une marge d'erreur de +/- 25 %. En juin 2018, une demande de crédit d'engagement sera soumise à l'Assemblée pour approbation. La probabilité que les travaux démarrent en 2018 est infime. Les subventions du Canton ne sont pas encore établies, il n'y a pas encore eu de mise à l'enquête laquelle pourrait déboucher sur des problèmes de voisinages.

P : Monsieur Alain Duc se dit gêné de la poursuite générale des travaux en station. Il pense que les autorités l'ont trompé. Il propose de lever le pied des travaux pendant une saison afin de laisser les commerçants reprendre leur souffle.

Q : Monsieur Valdo Albert Chabot souhaite connaître les emplacements de défibrillateurs.

R : Monsieur Thibaud Beytrison mentionne que les emplacements figurent sur le site internet communal. Le nombre de ces appareils va probablement encore grandir. L'utilisation en est simple et notamment les FirstResponders sont parfaitement formés.

Q : Monsieur Jérôme Di Stasi demande que l'on arrête de tergiverser. Pour la route Théodore Stephani et la rue de la Gare un plan de quartier a été convenu. Il est temps qu'ils soient réalisés car les habitants et les commerçants veulent de belles routes. Et les travaux ne sont en rien liés aux travaux du CAD.

P : Madame Valérie Favre fait savoir qu'elle connaît sa commune comme sa poche. Elle en a du reste fait le tour avec Monsieur Jean-Marie Bonvin alors en béquilles. Selon elle, les travaux CAD vont avancer petit à petit et mettrons la population devant le fait accompli.

Q : Monsieur Francis Jean Schraner s'interroge sur les CHF 200'000.-- figurant au compte 621.314.20 Loyer parking Cloveli.

R : Monsieur Yvan Rion indique qu'il s'agit de la part des recettes des horodateurs reversée à la PPE.

Q : Monsieur Philippe Eugène Frossard s'interroge à propos de CHF 500'000.-- figurant au compte 400.562.00 Centre médical du Haut-Plateau.

R : Madame Romaine Duc-Bonvin indique que le Conseil communal a l'intention de poursuivre l'étude de ce dossier. Il veut mettre en place des conditions cadre afin d'offrir une sécurité médicale optimale aux citoyens et aux touristes. Il s'agit dans un premier temps de procéder à un examen détaillé des besoins pour ensuite rendre compte au Conseil communal. A ce stade, il n'est pas possible de donner plus de renseignements.

Q : Monsieur Olivier Jacobs prend note avec plaisir l'installation de défibrillateurs sur la commune. Compte tenu du nombre de lacs que compte la commune, il propose que leurs berges soient sécurisées et que des bouées et des cordes soient installées.

R : Monsieur Thibaud Beytrison en prend bonne note.

Q : Madame Jacqueline Gertrude Gammaldi relève une très forte baisse des revenus du compte 942.423.00.61 Magasin Montana-Village. Un loyer de CHF 1'000.-- est budgété pour 2018 alors que les revenus étaient de CHF 18'085.90 en 2016.

R : Monsieur Yvan Rion en prend note et indique qu'il y sera répondu ultérieurement.

Q : Monsieur Jean-Charles Duc s'interroge à propos des CHF 1 mio mis au compte 621.501.04 Parking Fleurs des Champs.

R : Monsieur Yvan Rion indique que le projet sera réalisé en 2018 par la fondation FdC et que la commune s'est engagée à acquérir pour ses propres besoins 13 places. Les autres places seront gérées par la fondation.

Q : Monsieur Denis Cordonier relève quelques comptes où figure le terme ACCM, par exemple 340.562.20 Réalisation Moubra. Où sont les autres comptes ?

R : Monsieur Yvan Rion indique que les comptes détaillés de l'ACCM figurent à la page 43 de la brochure. Les charges de fonctionnement nettes sont devisées à CHF 9,323 mio et les dépenses d'investissements nettes à CHF 5,358 mio.

Q : Monsieur Grégoire Varone relève que les indicateurs financiers se péjorent. Quelles mesures le Conseil entend-il prendre ?

R : Monsieur Nicolas rappelle que le plan quadriennal est une vision. Tous les projets y sont relevés. Et entre la vision et la réalité il y a bien souvent des écarts

R : Monsieur Yvan Rion complète. Les indices tiennent compte des budgets lesquels sont élaborés avec prudence, soit plutôt moins de recettes et plutôt plus de charges. Les indices s'améliorent toujours lors de la présentation des comptes lesquels réservent parfois de très bonnes surprises... Tout y est mis. La réalité sera fonction des chiffres réels.

Q : Madame Jacqueline Gertrude Gammaldi relève une somme de CHF 345'000.-- au compte 303.352.00 ACCM - Théâtres. De quoi s'agit-il ?

R : Monsieur Laurent Bagnoud indique qu'il s'agit du soutien octroyé par l'ACCM aux nombreuses manifestations culturelles organisées par les Rencontre des Crans-Montana.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question. Il remercie l'Assemblée pour sa participation active et passe au point suivant.

5.7. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée à accepter le budget tel que présenté. Il soumet la question suivante :

Acceptez-vous le budget 2018 de la commune de Crans-Montana qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 72'042'000.--, des revenus de CHF 71'709'000.--, une marge d'autofinancement de CHF 13'695'000.-- et au compte d'investissements des dépenses de CHF 21'749'000.--, des recettes de CHF 580'000.--, une insuffisance de financement de CHF 7'474'000.-- couverte par les liquidités ?

Le budget est accepté par 158 OUI, 25 NON et 36 absentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

6. Approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

6.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud rappelle que les compétences se calculent selon l'art. 8 du Règlement d'organisation communale en fonction du budget accepté par l'Assemblée :

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	3'894'331.94
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	778'866.39
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	7'788'663.89
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	19'471'659.72
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	3'894'331.94
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	3'894'331.94

* ... des recettes brutes des comptes 2016 consolidés, soit CHF 77'886'638.88.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

6.2. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante:

Acceptez-vous les compétences de l'Assemblée primaire valables pour l'année 2018 ?

Les compétences sont acceptées par 201 OUI, 1 NON et 17 absentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

7. Planification financière 2019 - 2022

7.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud rappelle qu'il s'agit d'une planification à moyen et long terme des intentions communales en matière d'investissements. Il s'agit aussi d'un exercice imposé par l'Etat et qu'il n'est pas soumis au vote.

Il passe la parole à M. Yvan Rion, responsable du dicastère Finances, pour de plus amples explications.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les chiffres.

7.2. Tableau de planification

	2018	2019	2020	2021	2022	Totaux
1) Marge d'autofinancement	13,7	14,0	14,0	14,0	15,0	70,7
2) Investissements communaux ordinaires (y.c. EMS Lens et Maison de la santé).	15,8	12,0	12,0	12,0	12,0	63,8
3) Lac de Chermignon		3,0	6,0			9,0
4) Parking Etang Long				4,0	4,0	8,0
5) Investissements ACCM	5,4	6,0	6,0	6,0	6,0	29,4
6) Parking Moubra ACCM		6,0	6,0			12,0
7) Insuffisance de financement	-7,5	-13,0	-16,0	-8,0	-7,0	-51,5

Pour le plan financier à 4 ans, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 1) Sans nouvelles recettes, la marge d'autofinancement avoisine les CHF 14 et 15 mios.
- 2) Pour maintenir les équipements de base et ceux prévisibles, notamment EMS Lens pour un investissement net d'environ 11 à 12 mios de 2019 à 2022 (brut CHF 22 mios ./ subsidies à confirmer par l'Etat du Valais pour env. le 25%-30% ou CHF 6 mios; part de la commune : 70% ou 69/98èmes).
- 3) Initialement prévue en 2018 et 2019 la réalisation de la hausse de la digue du Lac de Chermignon a dû être reportée afin de traiter les oppositions. A cela s'ajoute la mise en conformité sismique ce qui explique le surcoût par rapport à l'ancien plan financier.
- 4) En 2019 et 2020 est prévue la construction d'un parking à l'Etang Long.
- 5) Pour maintenir les équipements de base à l'ACCM, il faut compter CHF 6 mios par an.
- 6) Les travaux de la Moubra n'étant pas avancés, la construction du parking est décalée.
- 7) Si ce plan financier devrait se réaliser, il faudrait compter sur une insuffisance de financement de CHF 51,5 mios.

Monsieur Yvan Rion termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée.

7.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : Monsieur Laurent Tschopp se dit choqué par cette vision réduite de l'avenir. Il lui manque la vision détaillée de l'infrastructure qui sera nécessaire à la commune compte tenu de son développement économique et démographique à venir. Par ailleurs, il souhaite savoir si la fusion permet d'avancer plus vite sur les dossiers en général.

R : Monsieur Nicolas Féraud indique que le dossier Aqualoisirs avance. Il reste néanmoins une question majeure jusqu'ici sans réponse : que faire si les forages entrepris par AquaMust débouchent sur de l'eau (chaude) ? Faut-il maintenir ou arrêter Aqualoisirs dans ce cas ? Sur un plan général, les dossiers avancent étant précisé que le Conseil communal préfère travailler sans grandes annonces et se focalise sur quelques dossiers précis.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

8. Approbation du Règlement bonus à l'investissement

8.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud indique que le Règlement soumis à l'approbation de l'Assemblée vise à encourager tous travaux de construction, transformation, rénovation, changement d'affectation, assainissement d'immeubles sis sur le territoire communal.

Il passe la parole à Madame Rose-Marie Clavien, responsable du dicastère Construction et cadastre.

8.2. Explications

Madame Rose-Marie Clavien développe son propos :

- St bénéficiaire du bonus toute personne physique domiciliée sur la Commune de Crans-Montana qui effectue des travaux pour ses propres besoins et ceux de sa famille.
- La participation communale s'élève à 5 % des factures finales acquittées pour des travaux effectués par des entreprises domiciliées sur la commune de Crans-Montana. La participation s'élève entre CHF 500.-- et au maximum CHF 5'000.-- par objet.
- La personne déposera une demande écrite préalable aux travaux.
- A la fin des travaux, la personne transmettra un décompte final accompagné des factures acquittées.
- Est reconnue « entreprise domiciliées sur la commune » toute entreprise qui a sa raison sociale inscrite sur la commune ou si l'un de ses administrateurs y est domicilié.

8.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Madame Rose-Marie Clavien et ouvre la discussion.

Q : Madame Maude Clivaz-Varone relève qu'à l'art. 3 le renvoi au Registre du commerce ne fait pas de sens. Elle propose la reformulation suivante : « Une entreprise est reconnue domiciliée sur la Commune de Crans-Montana si sa raison sociale y est inscrite ou si au moins un de ses administrateurs est domicilié sur la Commune ».

R : Madame Rose-Marie Clavien remercie et confirme la nécessité d'ajuster le texte.

Q : Monsieur Cédric Vocat souhaite savoir si les rénovations dans le vieux-village bénéficient de soutiens particuliers ?

R : Madame Rose-Marie Clavien informe que dans la commune de Crans-Montana cette forme de soutien n'existe pas. Elle était en vigueur dans l'une des anciennes communes fusionnées.

Q : Monsieur Laurent Tschopp demande si une aide pourrait être envisagée afin d'encourager l'installation de nouveaux arrivants ?

R : Madame Rose-Marie Clavien remercie de la proposition et lancera des réflexions à ce propos.

Q : Monsieur Francis Jean Schraner demande quels genres de travaux peuvent bénéficier de la subvention communale.

R : Madame Rose-Marie Clavien indique que tous les travaux non subventionnés par le Canton ou par la Confédération peuvent être soutenus.

Le Président observe qu'il n'y a plus de question et passe au point suivant.

8.4. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée à accepter le Règlement et soumet la question suivante : *Acceptez-vous le Règlement bonus à l'investissement de la Commune de Crans-Montana et son entrée en vigueur le 1er janvier 2018 ?*

Le Règlement est accepté par 212 OUI, 2 NON et 5 absentions.

9. Informations

9.1. ALRV SA - Exigences communales

Monsieur Nicolas Féraud informe :

- Réalisé : Paiement des taxes de raccordement eau et égout + réservoir de Plumachit : CHF 2'074'144.--
- Non réalisé : Emission d'une garantie financière pour remise en état du terrain + continuation des travaux
- Non réalisé : Remise d'un calendrier précis saisonnier et annuel des travaux
- Non réalisé : Remise de plans aux normes SIA d'au moins une barre d'immeubles.
- Non réalisé : Contrat d'un opérateur

Il conclut :

Bien que les perspectives soient plutôt négatives, les entreprises et ingénieurs ayant tous quitté définitivement le chantier faute de paiement, les discussions sont toujours en cours et une rencontre de la dernière chance est prévue avec Monsieur Kogan père.

La commission se prépare à proposer au conseil les dispositions à prendre pour un nouvel arrêt des travaux assorti de garanties très strictes à savoir : garantie financière à obtenir avant la fin janvier et garanties techniques pour la fin mars. A défaut, mise en poursuites pour non paiement des garanties de remise en état du terrain fixées dans le permis de construire.

9.2. CMA SA - Projet de convention

Monsieur Nicolas Féraud informe l'Assemblée des principaux points de la convention faisant actuellement l'objet de négociations entre les parties :

- Calendrier d'ouverture des installations
- Stratégie et développements futurs
- Aspects financiers
 - Subsidés annuels (via ACCM)
 - Développement de la participation communale
- Autres aspects
 - Garantie d'utilisation du domaine lors d'événements
 - Propreté et entretien du domaine
 - Rythme de conduite CMA SA / Commune

Monsieur Nicolas Féraud indique que les discussions sont parfois difficiles. En effet, les points de vue divergent diamétralement entre CMA SA et les communes sur certains des aspects de la convention à établir.

9.3. Chauffage à distance - Information

Monsieur Carlo Clivaz, responsable du dicastère Services publics, informe :

1. Analyse générale
 - Le projet CAD s'inscrit dans une vision à LT conformément au plan directeur des énergies et à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

- Le projet a aussi été déclenché par la volonté de valoriser les déchets de bois des triages forestiers.
 - A ce jour, CHF 6,480 millions ont été investis dont CHF 5,094 millions sur le secteur communal. Au total, le projet porte sur environ CHF 27 millions.
 - Le Canton est très intéressé au projet et soutient sa mise en œuvre. Les subventions cantonales avoisineraient les CHF 4,7 millions.
 - Actuellement le prix de vente du kWh est fixé à 8 cts sur décision du CA de CMA SA. Dès que le réseau ne sera plus alimenté par le gaz naturel, le prix devrait avoisiner les 12 cts (prix d'équilibre).
 - Le projet entraînera une diminution notable des énergies fossiles.
 - La « Montagnette » est considérée comme le site idéal pour de la centrale de chauffe : valorisation de la décharge, accès routiers en dehors de la station, peu/pas de nuisance visuelle et de pollution sonore de part les installations techniques envisagées.
2. Analyse spécifique
- Le projet a été mis à l'enquête, les services procèdent à la vérification technique et légale du projet par les services. Le projet est actuellement bloqué du fait des oppositions reçues et A ce jour, il n'y a aucune garantie d'obtenir le permis de construire.
 - Le Canton procède au traitement des oppositions, les services compétents contrôlent le dossier sur le plan technique.
 - Si le permis de construire devait être octroyé le business plan sera revu sur la base du prix de l'énergie actuel et projeté, les demandes effectives de raccordement, les subventions étatiques effectives et les besoins de la collectivité.
 - Si les oppositions devaient ne pas pouvoir être écartées la suite du projet dépendra de la décision du Conseil d'administration de CME SA.

Monsieur Carlo Clivaz termine son intervention en précisant que le Conseil communal ne s'engagera tant que la rentabilité du projet n'est pas établie.

Le Président remercie Monsieur Carlo Clivaz, constate qu'il y a des questions et ouvre la discussion :

Q : Madame Valérie Favre remercie Monsieur Nicolas Féraud pour les précisions qu'il a fournies à propos des travaux de la route Théodore Stephani en début de séance. A propos du site de la « Montagnette » elle demande qu'il soit vérifié si l'Assemblée primaire de la commune de Montana du 17.12.2012 a effectivement décidé de ce lieu. Elle en doute. Par ailleurs, elle relève que Crans-Montana a versé à CME SA un montant de CHF 345'000.--. A quel titre l'a-t-elle fait ?

R : Monsieur Yvan Rion informe qu'au 31.12.2016 CME SA était pratiquement en cessation de paiement (Art. 725 CO). Les 3 communes ont dès lors octroyé un prêt postposé à CME SA d'où le versement mentionné.

Q : Monsieur Jean-Philippe Theintz demande si les travaux du CAD seront poursuivis lors de l'ouverture des travaux à la rue Louis-Antille.

R : Monsieur Nicolas Féraud indique qu'à l'heure actuelle il n'en est pas question.

P : Monsieur Philippe Eugène Frossard fait observer qu'en général avec l'introduction du chauffage à distance, le branchement des riverains est obligatoire. Il n'en est rien dans le projet qui nous concerne. Il faut dès lors être très prudent dans l'établissement du business plan. Peu de privés et d'entreprises vont se brancher sans obligation.

P : Monsieur Marco Altherr observe que tout projet de piscine doit obligatoirement être assorti d'une centrale de chauffe. Ainsi si Aquamust devait être mis en œuvre et que le projet de CAD devait ne pas aboutir alors une centrale de chauffe sera obligatoirement construite à côté du projet de piscine.

P : Monsieur Alfred Tanner partage avec l'Assemblée quelques faits qu'il juge utile de faire connaître. Le projet CAD coûtera environ 1,5 fois plus cher que les coûts moyens en Suisse. Les centrales installées vendent à 15 cts le kWh alors que le projet l'envisage à

12 cts kWh Il juge très intéressant l'usage du bois. Les besoins sont évalués entre 20'000 et 30'000 m³ alors que la région pourra produire quelques 10'000 m³ de plaquettes bois. Le solde sera donc livré par le Canton. Le CAD n'est pas qu'un chauffage à bois. Il est aussi prévu deux chaudières à gaz à 3 mW chacune en supplément des deux chaudières à bois à 2.4 mW pour une puissance totale installée de 10.8 mW. Il faut donc prendre conscience que le bois ne pourra couvrir tous les besoins et que les pointes de production seront couvertes par du gaz. Monsieur Alfred Tanner doute que le point mort sera atteint avec un prix de vente à 12 cts/kWh. Il sera particulièrement important de parfaitement étudier le business plan. A ce propos, qu'en est-il de la récupération de l'énergie d'Ycoor complètement absente dans l'enquête publique ? Il relève que la Commune n'a aucun moyen d'influencer directement le projet. Seuls Messieurs Carlo Clivaz et Nicolas Féraud portent la responsabilité du projet en tant qu'Administrateurs. L'Assemblée primaire sera informée mais ne disposera d'aucun moyen d'influencer le projet.

P : Monsieur Denis Cordonier est stupéfait d'apprendre que la commune n'est pas engagée dans un tel projet, notamment avec ses nouveaux bâtiments d'Ycoor. Le prix de 12 cts en comparaison des prix actuels du mazout / gaz à 5 cts rend le projet inviable. Qu'en sera-t-il lorsque le nombre de liaisons effectifs sera nettement inférieur aux prévisions. Sans obligation, les privés n'établiront pas de liaison avec le CAD. Monsieur Cordonier demande qu'un rapport complet soit soumis à l'AP avant la poursuite des travaux.

Le Président observe qu'il n'y a plus de question. Il remercie l'Assemblée pour son active participation et passe au point suivant.

10. Divers

10.1. Téléphériques d'Aminona

Monsieur Nicolas Féraud présente le projet de liaison par télécabine Aminona – Colombire – Granzettes envisagé par CMA SA. Les démarches en cours sont les suivantes : 1) forêt (défrichement) – avalanches : bureau Burkard, examen préliminaire complétement en cours, 2) protection sources : BEG SA / Berthod, canton (SE) informé, souhaite recevoir les modélisations, cahier des charges pour l'hydrogéologue, contrôle par le canton, et 3) nature et paysage, etc. : études existent en partie. Les étapes sont les suivantes : a) projet technique conduit par CMA SA début 2018, b) demande de concession, début été 2018, d) approbation des plans fin d'été 2018, et e) réalisation 2019 - 2020

10.2. HUB de Transports

Monsieur Nicolas Féraud présente le projet de HUB de transports. Il a pour buts 1) la desserte attractive et efficace des quartiers futurs et existants vers a) Le centre de la station (commerces et services), b) Les remontées mécaniques (loisirs) et c) La plaine (liaisons interrégionales), 2) la diminution du trafic individuel motorisé dans la station et 3) la mise en valeur de l'une des principales portes d'entrée de la station de Crans-Montana. L'un des éléments principaux de ce HUB consiste en la création d'une liaison Place de la Gare - Vermala - Les Marolires

Le Président observe qu'il n'y a pas d'autre divers. Il remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il invite l'assistance à partager le verre de l'amitié et clôt l'Assemblée à 23h50.

Le Président :

Le secrétaire :

Nicolas Féraud

Marcel Riccio